

Affiché le 20/07/2017

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

Délibération 2017 - 085 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R. LELEU – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – J. WEEXSTEEN – C. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER – H. COPIN – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. L. TAZBARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M. LALISSE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. P. BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J. L. CANDAT – L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par B. SEGERS

M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. L. TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. F. DERUE

M. B. HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ

M. J. VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J. Y. HARMEGNIES

M. J. P. BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E. DUFLOS

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A. M. BARBIER

M. R. LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT

M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

## Objet : CDAC – Désignation de deux suppléants.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'implantation des surfaces commerciales de plus de 1 000 m<sup>2</sup> fait l'objet d'une procédure particulière d'autorisation administrative qui se déroule devant la commission départementale d'aménagement commercial.

Monsieur le Président précise que la désignation des membres de cette commission a fait l'objet d'une profonde réforme suite à la publication de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 « ALUR » pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 « ACTPE » relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et du décret d'application du volet aménagement commercial de la loi « ACTPE » n° 2015-165 du 12 février 2015.

La commission est composée du maire de la commune d'implantation, du président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation, du président du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation, du président du conseil départemental, du président du conseil régional, d'un membre représentant les maires au niveau départemental, d'un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental.

Monsieur le Président indique qu'il a été désigné pour représenter les EPCI dans cette commission. Or en tant que maire de la Commune de Bapaume et Président de l'intercommunalité du Sud Artois, il ne peut siéger au sein de cette commission à deux titres différents.

Il est donc nécessaire de désigner deux conseillers communautaires permettant de suppléer le Président de l'Intercommunalité dans les réunions de la Commission Départementale où ce dernier serait appelé à siéger à un autre titre

Monsieur le Président propose de procéder à cette désignation et fait appel à candidatures.

Messieurs Pierre COLLE et Bernard DE REU se déclarent tous les deux candidats sur ces postes.

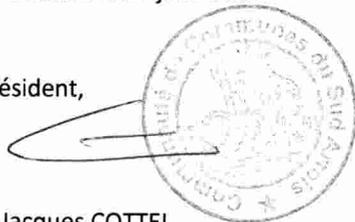
Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et après dépouillement, Messieurs Bernard DE REU, Conseiller Communautaire, Vice Président de l'intercommunalité en charge des questions économiques et Pierre COLLE, Conseiller Communautaire, Vice Président en charge des questions d'urbanisme sont proclamés élus à l'unanimité des suffrages exprimés membres suppléants de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

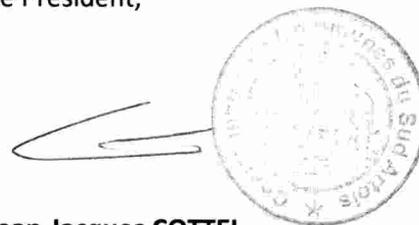
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 27 juin 2017 et transmission  
en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
**Direction des Collectivités Locales**

**18 JUIL. 2017**

**ARRIVÉE**

**2017-085 - 27/06/2016**

*CDAC – Désignation de deux suppléants.*